

POLITIQUE TARIFAIRE

A. HONORAIRES DE NEGOCIATION

Tranche d'assiette	Taux maximum applicable (TTC)
En dessous de 250.000 €	5 % avec un minimum forfaitaire de 5.500 €
De 250.000 € à 500.000 €	3,5 %
De 500.000 € à 2.500.000 €	3,0 %
Au-delà de 2.500.000 €	2,5 %

B. POLITIQUE DE REMISE – OPERATIONS RELATIVES AUX FINANCEMENTS ET AUX QUITTANCES

1. Opérations relatives aux financements et aux quittances professionnelles

1.1. Prêt hypothécaire destiné à financer une activité professionnelle (art. A.444-139)

Tranche d'assiette	Taux de remise (pour la tranche concernée)
En dessous de 20.000.000 €	0 %
De 20.000.000 € à 30.000.000 €	10 %
De 30.000.000 € à 40.000.000 €	20 %
De 40.000.000 € à 50.000.000 €	30 %
Au-delà de 50.000.000 €	40 %

1.2. Acte contenant quittance (art. A.444-161)

Tranche d'assiette	Taux de remise (pour la tranche concernée)
En dessous de 20.000.000 €	0 %
De 20.000.000 € à 30.000.000 €	10 %
De 30.000.000 € à 40.000.000 €	20 %
De 40.000.000 € à 50.000.000 €	30 %
Au-delà de 50.000.000 €	40 %

1.3. Acte d'affectation hypothécaire (art. A.444-136)

Tranche d'assiette	Taux de remise (pour la tranche concernée)
En dessous de 20.000.000 €	0 %
De 20.000.000 € à 30.000.000 €	10 %
De 30.000.000 € à 40.000.000 €	20 %
De 40.000.000 € à 50.000.000 €	30 %
Au-delà de 50.000.000 €	40 %

1.4. Prorogation de délai (art. A.444-168)

Tranche d'assiette	Taux de remise (pour la tranche concernée)
En dessous de 10.000.000 €	0 %
Au-delà de 10.000.000 €	40 %

2. Opérations relatives aux financements des particuliers dans le résidentiel

2.1. Prêt, obligation avec ou sans garantie, reconnaissance de dette, ouverture de crédit, prêt du secteur aidé (art. A.444-143 et A.444-144)

Tranche d'assiette	Taux de remise (pour la tranche concernée)
En dessous de 20.000.000 €	0 %
Au-delà de 20.000.000 €	10 %

2.2. Acte d'affectation hypothécaire (art. A.444-136)

Tranche d'assiette	Taux de remise (pour la tranche concernée)
En dessous de 20.000.000 €	0 %
Au-delà de 20.000.000 €	10 %

C. POLITIQUE DE REMISE - ACTES RELATIFS A LA FAMILLE

1. Donation (art. A.444-67) - Donation-partage (art. A.444-68) – Partage (art. A. 444-121)

Tranche d'assiette	Taux de remise (pour la tranche concernée)
En dessous de 10.000.000 €	0 %
Au-delà de 10.000.000 €	10 %

2. Transmission avec pacte Dutreil

Tranche d'assiette	Taux de remise (pour la tranche concernée)
En dessous de 10.000.000 €	0 %
Au-delà de 10.000.000 €	40 %

3. Attestation notariée constatant la transmission d'immeuble ou de droit réel immobilier (art. A.444-59)

Tranche d'assiette	Taux de remise (pour la tranche concernée)
En dessous de 10.000.000 €	0 %
Au-delà de 10.000.000 €	10 %

4. Déclaration de succession (art. A.444-63)

Tranche d'assiette	Taux de remise (pour la tranche concernée)
En dessous de 20.000.000 €	0 %
Au-delà de 20.000.000 €	10 %

D. POLITIQUE D'HONORAIRES - ACTES RELATIFS A LA FAMILLE

PRESTATIONS	PRIX HT	PRIX TTC (TVA à 20%)
Règlement de passif (successoral et / ou indivision) par facture (par règlement)	30,00 €	36,00 €
Règlement de passif (successoral et / ou indivision) forfait à partir de 10 factures	250,00 €	300,00 €
Relance d'un héritier pour obtention autorisation règlement passif (par relance)	10,00 €	12,00 €
Encaissement loyers pour le compte de la succession Forfait	500,00 €	600,00 €
Déblocage de fonds (par Banque)	20,00 €	24,00 €
Déclaration d'option	100,00 €	120,00 €
Constataion de non-opposition à l'exercice des droits du légataire universel	200,00 €	240,00 €
Procuratoin sous seing privé papier ou électronique	80,00 €	96,00 €

Convention de quasi-usufruit (base de calcul : actif brut de succession)	0,5 %	-
Frais de déplacement forfait	200,00 €	240,00 €
Compte de répartition des fonds entre héritiers	Selon temps passé 500,00 € HT / 600,00 € TTC / heure	
Mise à jour des statuts Forfait hors formalités	500,00 €	600,00 €

E. POLITIQUE D'HONORAIRES - ACTES RELATIFS A L'IMMOBILIER

PRESTATIONS	PRIX HT	PRIX TTC (TVA à 20%)
Certification de signature	25,00 €	30,00 €
Certification de signature avec déplacement du notaire	50,00 €	60,00 €
Délibération de société et le cas échéant, délégation de pouvoirs du représentant légal	100,00 €	120,00 €
Procuration sous seing privé papier ou électronique	80,00 €	96,00 €
Rédaction d'un acte de substitution dans le cadre de l'avant-contrat	50,00 €	60,00 €
Rédaction d'un avant-contrat (hors droits d'enregistrement)	375,00 €	450,00 €
Rédaction d'un avenant (hors droits d'enregistrement)	50,00 €	60,00 €
Remboursement de prêt avec garantie sous seing privé	50,00 €	60,00 €
Versement des fonds chez un notaire sans participation de l'Etude	50,00 €	60,00 €